



L'écho de REAUMUR

Mars 2010

Sommaire

Page 1 :

Edito
Flash Info

Page 2 :

Infos Municipales

Page 3 :

Infos Plus
Assoc' Info

Page 4 :

A vos agendas
Etat Civil
Chronique de ...

Flash Info



La Mairie est ouverte au public

du lundi au vendredi
de 14h00 à 17h30.



Téléchargez l'écho de Réaumur !

L'écho mensuel figure en bonne place dans notre site Internet : www.reaumur.fr. Vous pouvez le télécharger (l'icône figure en page d'accueil) pour le consulter, le stocker ou l'imprimer.

Si vous effectuez cette opération et ne souhaitez plus recevoir chaque mois notre édition papier dans votre boîte aux lettres, faites vous connaître en Mairie.

Edito

La Poste communale, au service de tous !



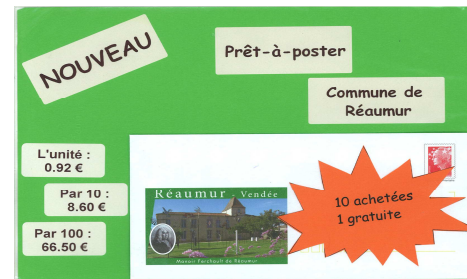
LA POSTE

Les services de la Poste

❑ Courrier : Achat de timbres, prêt à poster, emballages colis, affranchissement, dépôt et retrait de lettres et paquets y compris les recommandés, objets suivis, procurations postales et ordres de réexpédition ...

❑ Services financiers : Versements et remboursement d'espèces et chèquiers sur CCP et livrets, dépôts des demandes de services liés au CCP, émission et paiement de mandats.

Les Prêt-à-poster :



CA DO Chèque :

Bientôt une fête, un évènement familial, un anniversaire ? Pas toujours facile de choisir un cadeau ... on a du mal à trouver la bonne idée, le temps manque parfois pour faire les magasins ... Offrez CA DO chèque.

Un chèque cadeau multi-enseignes ...

Autrement dit un bon d'achat au montant prédéfini à dépenser dans une large sélection de points de vente. CA DO chèque est utilisable dans près de 50 enseignes nationales connues. Vous pouvez satisfaire toutes les passions : beauté, mode, décoration, bricolage, automobile, sport, gastronomie, multimédia, jouets ...



Téléphonie : Cartes et recharges tout opérateur (Orange, SFR, Bouygues ...).



Horaires : Du lundi au vendredi de 13h45 à 16h15
Samedi de 10h30 à 11h30
Levée du courrier en semaine 15h30, le samedi 11h15.

Responsables d'associations, pour faire passer un article dans le prochain Echo à paraître en avril, faites-nous parvenir votre texte avant le 2 avril 2010. Les annonces commerciales peuvent être distribuées avec l'Echo mais ne seront pas intégrées au texte.

Merci à tous les bénévoles qui distribuent cet Echo dans la commune et les villages limitrophes. Les habitants du bourg peuvent se le procurer dans les différents commerces de la commune.

Infos Municipales

↳ Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Les communes ont le choix d'accorder une participation financière pour le fonds d'aide aux jeunes. Celui-ci a pour vocation d'encourager et de responsabiliser les jeunes de 16 à 25 ans en vue de leur insertion sociale et professionnelle. Le Conseil Municipal décide de verser la somme de 0,08 € par habitant soit 63,92 €.

↳ Cotisation

Le Conseil Municipal accepte le versement d'une cotisation de 45 € à la FFRandonnée.

↳ Décision

Le Conseil Municipal décide de faire un don pour les communes les plus touchées par la tempête Xynthia et versera 1 € par habitant, soit 799 € via l'Association des Maires de Vendée.

↳ Garderie périscolaire – subvention 2010

Suite à la demande formulée par la responsable de la garderie et la présidente de l'OGEC, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 1000 €.



↳ Pass Foncier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des conditions d'éligibilité à la majoration du Prêt à Taux Zéro et au Pass-Foncier :

- Opérations d'acquisition ou de construction de logements neufs affectés à la résidence principale des bénéficiaires,
- Etre primo-accédant et avoir des ressources inférieures au plafond PTZM pour les Prêts à Taux Zéro Majoré et au plafond PSLA pour le Pass-Foncier,
- Etre bénéficiaire d'une aide à l'accession sociale à la propriété attribuée par une ou plusieurs collectivités territoriales du lieu d'implantation de logement.

Concernant l'instruction des demandes, le Conseil Municipal souhaite que l'Agence Départementale d'Information au Logement (ADIL) reçoive les candidats à l'accession dans le cadre d'un rendez-vous personnalisé. L'ADIL possède en effet, un savoir-faire reconnu en matière de conseil au financement et de neutralité dans son approche permettant ainsi aux accédants à la propriété de tirer parti de leur projet dans les meilleures conditions de sécurité. A l'issue de cette instruction, les candidatures seront examinées et retenues par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- ↳ De mettre en œuvre le nouveau dispositif de la majoration du Prêt à Taux Zéro et du Pass-Foncier,
- ↳ De retenir les critères avancés pour accorder l'aide communale,

- ↳ Que l'aide accordée par ménage et selon la composition de la famille sera de 3 000 € à 4 000 € comprenant la subvention du Conseil Général,
- ↳ D'autoriser Monsieur le Maire à attribuer et verser ladite subvention aux acquéreurs éligibles au vu de l'accord du Prêt à Taux Zéro, à la signature de l'acte de vente de la parcelle,
- ↳ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'ADIL, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire,
- ↳ Pour être éligibles, les parcelles devront se situer dans le lotissement privé « Le Sacré-Cœur » et seront au nombre de trois. Ces parcelles seront prochainement définies.

↳ Finances

Pour 2010, sur les conseils de Mr Houillot, le programme d'investissements sera allégé, afin de ne pas trop dégrader notre situation financière. Les années 2012 et 2013 verront une baisse significative de nos annuités d'emprunts.

↳ Voirie

Plusieurs travaux ont été réalisés :

- ouvrir et remonter les regards d'assainissement,
- dégager les entrées et sorties de buses,
- pailler et nettoyer les massifs dans le bourg.

Le nettoyage des façades de la Salle J. d'Arc est en cours, tout comme le broyage du bois. Reste à démonter et remonter le mur du cimetière, à poser un grillage à la lagune, au skate-park et au stade.

↳ Bâtiments

La réparation de l'horloge de l'Eglise est en attente. Le Conseil Général a accordé une subvention de 70% du coût des travaux H.T.

Suite à la tempête, des travaux sont à prévoir à la salle Ferchault, à l'Eglise et aux vestiaires du stade ; les devis sont en cours.

↳ Site Internet

Une réunion de la commission a eu lieu le 11 février dernier pour décider des modifications à apporter. Au regard du nombre de connexions enregistrées, le succès de notre site ne se dément pas.

↳ CCAS

Les comptes de gestion et administratif 2009 ont été approuvés à l'unanimité. Le budget 2010 s'équilibrant à 2 110 € a été voté.

Le goûter annuel pour les retraités est programmé au 15 avril et sera animé par la Chorale du Donjon d'Ardelay.

↳ Conseil Municipal des Enfants

La plaquette, faite par les enfants, sur la sécurité routière a été présentée au gendarme BOUVET le 28 février dernier, lors de l'opération « Soif de Vie » à l'Echiquier. Une journée a été fixée pour les arrestations préventives.

Soyez vigilants !



→ MARPA

Le dossier d'appel d'offres pour mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancé. Déjà plusieurs entreprises ont retiré le dossier.

Prochaine réunion

- **Conseil Municipal :**

le mardi 6 avril, à 20h30 à la Mairie.

Infos Plus

✕ Un grand Merci !!!!

Suite à l'appel lancé par la municipalité pour venir en aide à M. et Mme RAINEREAU, de nombreuses personnes se sont manifestées. Un fort élan de solidarité et d'entraide s'est organisé. Un grand merci pour eux...

✕ Elections régionales

Le second tour des élections régionales aura lieu le 21 Mars 2010. Le bureau de vote (salle Ferchault) sera ouvert de 8h00 à 18h00.

✕ Chambres d'hôtes et meublés de tourisme

Déclarez vos chambres d'hôtes en toute simplicité sur le site Internet www.chambres-hotes-vendee.fr. Ce nouveau site mis en ligne depuis le 21 avril 2009, est le fruit de la collaboration entre le Comité Départemental du Tourisme, la Maison des Communes et la Préfecture de la Vendée ; il est financé en partie par les services de l'Etat. Les propriétaires de meublés de tourisme doivent procéder à la déclaration auprès de la Mairie du lieu d'implantation de leur hébergement puis à court terme sur ce même site. A compter du 1^{er} juillet 2010, tous les propriétaires de chambres d'hôtes et de meublés de tourisme devront avoir déclaré leur activité auprès de leur Mairie.

✕ Festival des artistes

Le groupe « Les Rétros Actifs » sera présent au festival des artistes, qui aura lieu les 4, 5 et 6 juin prochains. Si vous souhaitez vous aussi y participer, n'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie.



✕ Conférence CLIC Est-Vendée

« Suite à la réforme du 5 mars 2007, la protection juridique des adultes, qu'est-ce que c'est ? ».

14h00 1^{er} partie :

- Dans quelles circonstances doit-on signaler une personne vulnérable en danger ?

- Quelle est la procédure pour demander une mesure de protection ? Comment se déroule-t-elle ?



15h30 2^{ème} partie :

- Présentation des différents types de mesures :

* Mesure d'Accompagnement Social
Personnalisé

* Mesure d'Accompagnement Judiciaire

* Sauvegarde, Curatelle, Tutelle

- Echange avec le public

Le **mardi 30 mars 2010**, de 14h à 16h30, salle de réunion de l'Echiquier à Pouzauges.

Intervenante : Mme CHARRIER, Directrice du service des tutelles de l'Association Sauvegarde 85. Entrée libre.

Assoc' Info



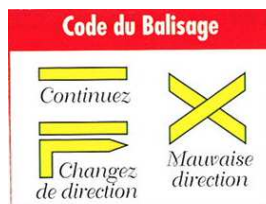
❖ Les Galoches Réaumuroises

Avis aux randonneurs, agriculteurs ou propriétaires de haies longeant nos sentiers. Si vous constatez des anomalies lors de vos passages sur les circuits « Les Rives du Lay » et « Les Sentiers des Moulins » (24 kms de sentiers), n'hésitez pas à prévenir les responsables de l'association qui interviendront immédiatement.

Quelques exemples : dégradation du balisage, balisage déplacé, piquets arrachés, arbres servant de support au balisage tombés ou coupés, chicanes cassées.... Assez fréquemment, surtout pendant la saison touristique, des randonneurs font remarquer qu'ils se sont égarés pour les raisons évoquées ci-dessus.

Les deux baliseurs agréés sont :

- Michel COUTAND tél : 02 51 57 93 49.
- Robert BAUDOUIN tél : 02 51 57 98 22.



↪ Jaune pour nos sentiers
↪ Jaune et Rouge pour le GRP (Grande Randonnée de Pays)

❖ Biblioaumur



Le 31 mars prochain de 15h00 à 16h00 :

"Contes de Pâques" proposés par les bénévoles. Pour les enfants de 4 à 8 ans. S'inscrire à la bibliothèque aux heures d'ouverture.

❖ Le P'tit Théâtre de Ferchault

La troupe du P'tit Théâtre a décidé de jouer une séance supplémentaire de la pièce « **La bonnetière de mémé** » le **vendredi 19 mars 2010 à 20h30** salle Jeanne d'Arc, au profit des sinistrés de La Faute et L'Aiguillon sur Mer. Nous vous espérons nombreux pour faire tous ensemble une bonne action.

❖ Erratum bulletin annuel

La responsable du transport scolaire au niveau de Familles Rurales est Mme FAVRAUD Maryse, 8 cité des Tilleuls à REAUMUR.

A vos agendas

En mars

→ Football :

Dim 28 à 15h, Réaumur 1 contre Meilleraie Tillay 2

→ A.S.R. Football :

Sam. 20, dîner dansant, salle Ferchault

→ Le P'tit Théâtre de Ferchault :

Vend. 19 à 20h30 salle Jeanne d'Arc

Séance supplémentaire « La bonnetière de mémé »

En avril

→ Les Galoches Réaumuroises :

Mar. 13 à L'Absie

Mar. 27 à St Paul en Pareds

→ Goûter du CCAS :

Jeu. 15 à la salle Ferchault

→ Fête du chocolat

Sam. 24 et Dim. 25 au Manoir des Sciences

→ Don du Sang :

Vend. 16 au Tallud-Sainte-Gemme de 15h30 à 19h30

Merc. 21 à Pouzauges de 15h30 à 19h30



→ Football :

Dim. 11 à 15h, Réaumur 2 contre Mouilleron en Pareds 3

Dim. 18 à 15h, Réaumur 1 contre Sigournais Germinois 2

Dim. 25 à 15h, Réaumur 2 contre Meilleraie-Tillay 3

En mai

→ Club des retraités :

Mer. 5, repas à la salle Ferchault

→ Football :



Dim. 9 à 15h, Réaumur 1 contre Cheffois-St Maurice 3

Dim. 16 à 15h, Réaumur 2 contre St Prouant-Monsireigne 5

Dim. 30 à 13h, Réaumur 2 contre Hermenault-Sérigné 5

Dim. 30 à 15h, Réaumur 1 contre Chavagnes Redoux 1

→ Les Galoches Réaumuroises :

Mar. 11 à Mervent

Mar. 25 à Pouzauges

→ Comité Hippique :

Sam. 22, Fête de la cochonaille

Dim. 23, Randonnée équestre, pédestre et VTT

La chronique de Mars

Environnement = Challenge « Floraison printanière »

Le soleil nous éclaire avec sa douce lumière ; C'est le beau temps qui nous attend.

Toutes ces fleurs qui renaissent, nous comblent d'allégresse,

Et les arcs-en-ciel, tout cela n'est que merveille.

L'hiver nous a quittés pour laisser place au printemps.



Alors, amis de la nature, comme par le passé, toute l'équipe de « paysage de votre commune » lance un nouveau challenge pour 2010 et décernera un prix dans chaque catégorie.

Tous à vos outils, le challenge « floraison printanière » est ouvert.